Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DLH 16 23/27 rue Le Marois (16e) – Création d'une rampe et d'un palier d'accès – Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, pour les travaux de création d'une rampe extérieure et d'un palier d'accès devant l'entrée des locaux du 23/27 rue Le Marois à Paris 16e ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, pour les travaux de création d'une rampe extérieure et d'un palier d'accès devant l'entrée des locaux du 23/27 rue Le Marois à Paris 16e.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO